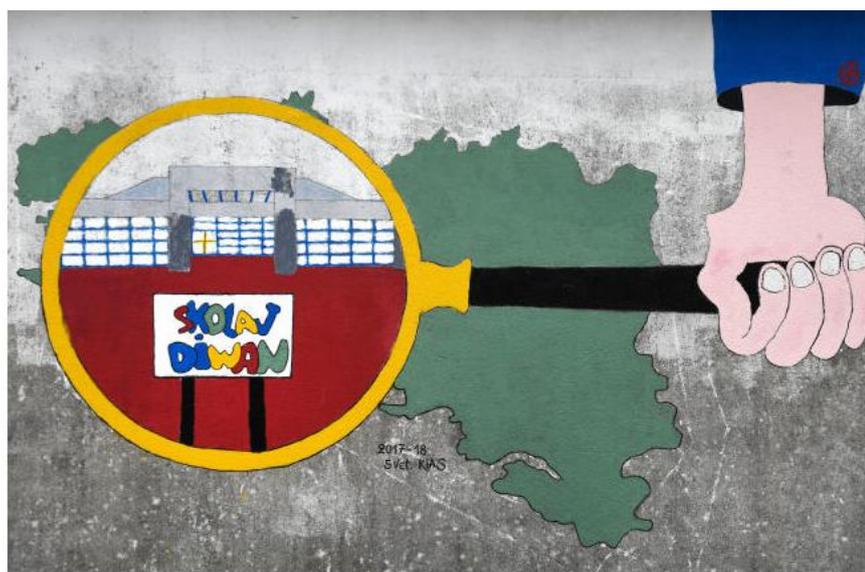


## Écoles Diwan : le très politique rapport de la chambre régionale des comptes sur l'enseignement du breton

La chambre régionale des comptes de Bretagne relève les « risques » législatifs et financiers qui pèsent sur Diwan, association pionnière de l'enseignement immersif en langue régionale. Son rapport questionne les soutiens politiques en faveur des identités locales dans tout le pays.

Par Benjamin Keltz (Rennes, correspondant) 15-02-2024 à 8 h 04



Sur un mur de l'école Diwan de Relecq-Kerhuon (Finistère) en juillet 2018. FRED TANNEAU / AFP

Ce dossier ne ressemble pas aux dizaines d'autres que la chambre régionale des comptes de Bretagne produit chaque année. Habités à contrôler les collectivités et autres organismes publics, les magistrats ont, cette fois, enquêté sur un symbole de la culture et de l'identité bretonne : Diwan. Née en 1977, cette association gère une cinquantaine d'écoles, sous contrat avec l'éducation nationale, réparties en Bretagne et en Loire-Atlantique.

Quelque 4 000 enfants y étudient, gratuitement, presque exclusivement en langue bretonne. Le français y est dispensé quelques heures par semaine. Cette méthode pédagogique dite immersive est perçue, par beaucoup, comme la clé de voûte de la survie du breton, dont le nombre de 200 000 locuteurs ne cesse de s'effriter.

Dès sa publication, lundi 12 février, le rapport a donc circulé dans le microcosme culturel et politique breton. **Il intéresse aussi le Pays basque, la Corse, l'Occitanie ou l'Alsace où des structures similaires à Diwan existent.** Les conclusions de l'enquête évacuent rapidement la réussite académique « satisfaisante » des élèves, la correcte gestion du budget annuel de 5 millions d'euros de l'association et les quelques ajustements statutaires recommandés... pour s'arrêter sur les « fragilités » de la structure.

Les auteurs de l'étude pointent des « risques juridiques importants » ainsi que des « menaces sur les finances » qui empêchent une stratégie à long terme. Ces observations dépassent les responsables de l'association tant elles questionnent les volontés politiques à soutenir la vitalité du breton, ce ferment de l'identité locale. Président (divers gauche) de la région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard opine : « Ce rapport, produit par une institution impartiale, va m'aider à poursuivre mon action déterminée en faveur des langues régionales. La bataille est loin d'être achevée. »

### **« Frein symptomatique d'un gouvernement jacobin »**

Si la région Bretagne a démontré son volontarisme pour soutenir Diwan, notamment financièrement, ainsi que les filières bilingues de l'enseignement public et catholique, ce n'est pas le cas de toutes les collectivités. Le conseil départemental des Côtes-d'Armor subventionne Diwan à hauteur de 133 000 euros lorsque le Finistère y consacre 800 000 euros. En Loire-Atlantique ? Rien. Des dizaines de communes refusent de verser un forfait scolaire à l'association.

Président de Diwan, Yann Uguen déplore « un écart notable entre les intentions et les actions concrètes » des collectivités, mais surtout de l'État. Le responsable cite un passage du rapport de la chambre régionale des comptes qui souligne la laborieuse mise en œuvre d'une convention entre la région et l'État sur les langues régionales. Cette lenteur est perçue par Paul Molac, député (Liot) du Morbihan, comme un « frein symptomatique d'un gouvernement jacobin et d'une administration parisienne qui fait tout pour imposer le français au détriment des langues régionales ».

En 2021, le parlementaire breton pensait pourtant avoir réussi à les « sanctuariser ». Soutenu par une majorité de députés de tout bord, Paul Molac avait fait voter une loi pour la protection et la promotion des langues régionales. Un texte jugé « historique » dans les territoires concernés mais qui avait agacé certains élus.

Sous la houlette de la députée (Renaissance) des Yvelines, Aurore Bergé, et avec l'appui du cabinet de Jean-Michel Blanquer, alors ministre de l'éducation nationale, des membres de la majorité présidentielle avaient saisi le Conseil constitutionnel. Ce dernier avait censuré partiellement la loi Molac et notamment l'article sur l'enseignement immersif au motif que la langue de la République est le français.

### **« Circulaire bricolée par Matignon »**

Cette décision a depuis motivé celle de la chambre régionale des comptes de Bretagne qui signale « l'insécurité juridique » de l'enseignement immersif. « Le résultat de la loi Molac a, finalement, été une catastrophe pour Diwan et les autres associations. Jusqu'alors, nous évoluions dans les interstices du droit. À présent, notre activité repose sur une circulaire bricolée par Matignon en réaction à la censure du Conseil constitutionnel... Paris ne comprend pas les diversités et ne mesure pas la défiance qui naît de ses excès d'autorité », s'agace Stéphanie Stoll, ancienne présidente de Diwan, désormais conseillère régionale d'opposition au sein du groupe macroniste à la région Bretagne.

Comme nombre de défenseurs des langues régionales, l'élue réclame une modification de l'article 2 de la Constitution pour y inscrire leur co-officialité. C'est aussi ce qu'ont plaidé des dizaines de manifestants à la bouche bâillonnée par un drapeau tricolore à proximité du ministère de l'éducation nationale, le 7 février. « Ce combat pour parler une langue régionale et vivre pleinement son identité n'a rien d'anecdotique, d'anachronique ou de folklorique », défend Loïg Chesnais-Girard.

Le président (divers gauche) de la région Bretagne sait combien certains décideurs perçoivent ces revendications comme des velléités de séparatisme. M. Chesnais-Girard insiste : « Ceux qui pensent ainsi n'ont rien compris à la France et ses territoires. En voulant "nettoyer" notre pays de ses aspérités, ces personnes ne font qu'abîmer la République. On peut être breton, français et européen à la fois. C'est une évidence pour n'importe qui en Bretagne. »